

DE23.032

MARCHÉS PUBLICS
GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA VILLE D'ARMENTIÈRES ET LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ET DE
MATÉRIAUX DIVERS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES
TRAVAUX EFFECTUÉS EN RÉGIE
CONVENTION CONSTITUTIVE

Autorisation - Approbation

(38)

La Ville d'Armentières et le Centre communal d'action sociale (CCAS) doivent, respectivement, lancer une consultation pour l'achat de fournitures et de matériaux divers nécessaires à la réalisation des travaux effectués en régie.

Dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, la Ville et le CCAS d'Armentières ont décidé de constituer un groupement de commandes pour bénéficier de prix plus intéressants. Pour ce faire, une convention constitutive de groupement doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché public commun.

Cette convention désigne la Ville d'Armentières comme coordonnateur qui, à ce titre, est chargée d'organiser la procédure, de la rédaction des pièces du dossier de consultation des entreprises au choix du titulaire. Une fois le choix établi, le coordonnateur signera les marchés et procédera à leur notification.

Le coordonnateur réalisera la procédure conforme à l'estimation financière des besoins à satisfaire à savoir 2 060 000 € HT sur 4 ans. Cette estimation correspond au seuil prévu par le Code de la commande publique dans le cadre d'un appel d'offres ouvert. Cette procédure sera mise en application conformément aux articles L 2124-2 et R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la commande publique.

La Ville d'Armentières et le Centre communal d'action sociale, membres du groupement, effectueront leurs commandes directement auprès des prestataires retenus et régleront les factures correspondantes.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la ville d'Armentières et le CCAS et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

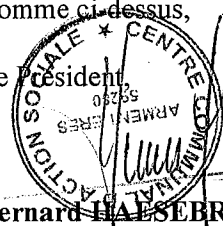
Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

Comme ci-dessus,

Le Président


Bernard HAESBROECK



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juillet 2023
Convocation du 23 juin 2023
Administrateurs en exercice : 17
Administrateurs présents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le 4 JUILLET à dix-huit heures, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS – 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Président de l'établissement.

PRÉSENTS : M. QUESTE, M. BEHAGHEL, M. CHIEUX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme COBBAERT

EXCUSÉS : M. TISON-BEERNAERT, M. AIT EL HAJ

ABSENTS : Mme CASIER, M. VANGAEVEREN, Mme LEROY, Mme LATOUR, Mme PLAZANET, Mme LORIDAN, M. MEHEZ, Mme GUSTIN, M. BOURGEOIS, M. VANNESTE